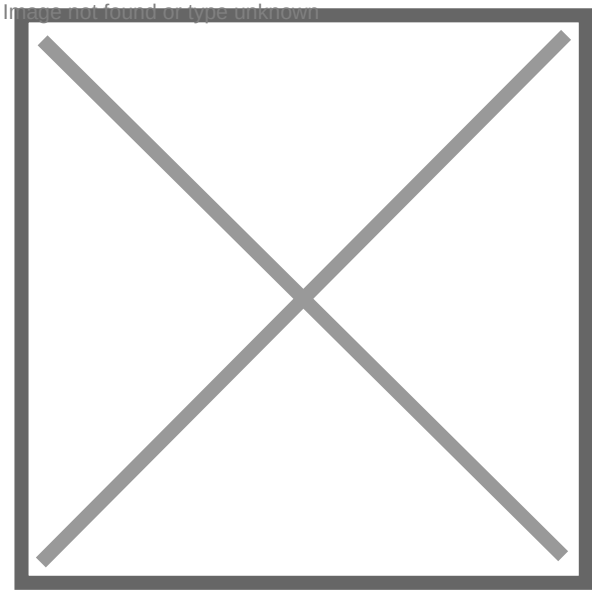




Difference desalaire personnelle de nuit

Par **ben**, le **09/11/2009** à **01:22**

Bonjour,

ma question est simple dans mon entreprise je travaille de nuit depuis les 35 heures les personnes qui ont été de nuit pendant les 39h continuent de toucher la majoration de nuit et moi comme je suis de nuit depuis les 35 heures je ne la touche pas je veux également dire que pour ceux qui la touchent cette majoration leur a été mise dans leur salaire de base par l'employeur donc à horaire travail égal je touche entre 300 et 400 euros de moins qu'eux je travaille dans la métallurgie donc je connais la loi qui oblige l'employeur à payer seulement si j'effectue 6 h entre 22 et 4h or je commence à 20h29 et finis à 3h59 mais d'après la loi "travail égal, salaire égal" la mon employeur est hors la loi, (ne me demandez pas de me renseigner auprès des syndicats ils sont tous des anciens 39h donc eux la touchent la majoration merci en espérant pouvoir m'aider